

DATE DE CONVOCATION : 27 Août 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL - S. DELIMOGE – C. NANGLARD - C. RAFIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : C. BONNEAU donne pouvoir à P. ORMECHE - F. GUIRAO donne pouvoir à M. VILLEGER - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGE -

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: C. BONNEAU – F. GUIRAO – S. RAYNAUD – P. BERTON

SECRETAIRE DE SÉANCE : A. DUBRUN

OBJET : EFFACEMENT DES RÉSEAUX BD DE LA RÉPUBLIQUE – RUE ANTOINE DESCOFFRE – PLACE DU PLAINEAU – PLACE DU MINAGE : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité de procéder à l'effacement des réseaux éclairage public Bd de la République, Rue Antoine Descoffre – Place du Plaineau – Place du minage, avant le début des travaux d'aménagement de bourg sur ce secteur,

VU la proposition de pose de modules de détection de présence sur 10 candélabres,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont pris en charge par le SDEG et qu'il sera demandé un fonds de concours à la commune,

CONSIDÉRANT le coût des travaux s'élevant à 109 757.32 € TTC

CONSIDÉRANT le coût de la pose de modules de détection de présence s'élevant à 3 120.00 Euros TTC

CONSIDÉRANT que la contribution de la commune au titre du fonds de concours s'élève à 61 506.46 € TTC pour les travaux et 1 690.00 Euros TTC pour la pose des modules,

Le Conseil Municipal décide **PAR 27 VOIX POUR** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ces fonds de concours au SDEG :

* Pour les travaux : 61 506.46 Euros

* Pour la pose de modules de détection : 1 690.00 Euro

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE